

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

<b>Nombre :</b>	
<b>de conseillers</b>	
- en exercice	15
- de présents	13
- de votants	13

Date de convocation :
15-11 -2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre à 20h00, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sabine CAUFAPÉ,

Etaient présents : Xavier MOUVET, Sophie LOUGUET, Jacques MORLAIN, Lucie ROSELEUR, Jean-Claude CORRIER, Marie-Noëlle LECLERCQ, Monique LECROART, Pascale BEAUBOUCHER, Vincent WANIART, Olivier HUET, Donald HERPHELIN et Jean-Baptiste VILBAS.

Absentes excusées : Christine MEPLAUX et Céline CAULLERY  
Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

### **OBJET : Convention tripartite entre le Cdg59, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la commune de CARTIGNIES pour la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59) pour une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO). (2022020)**

Afin d'aider les communes de son territoire à se mettre en conformité vis-à-vis du règlement général sur la Protection des Données (RGPD), la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois propose à ses communes membres un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD), mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59), par l'intermédiaire de son service Cre@tic ;

Le DPD mis à disposition par le Cdg59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD,

La commune s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du Cgd59 et l'assiste dans ses missions.

Le Cdg59 assure un rôle de coordination administrative et technique du projet.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le Cdg59 sur base d'un coût horaire de 50 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

► d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la commune de CARTIGNIES, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe

► d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission de mise en conformité du RGPD

► d'inscrire les dépenses afférentes au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

\* d'autoriser Mme le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion du Nord et la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ainsi que tout document s'y apportant

\* d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Mme le Maire informe l'assemblée que Mme Martine BALLIGAND sera désignée en qualité de Référent Local RGPD.

### **OBJET : Décision modificative 1-2022 (2022021)**

Vu la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement et section de fonctionnement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget primitif 2022 comme suit :

#### **Dépenses de fonctionnement**

		<b>Augmentation crédits</b>	<b>Diminution crédits</b>
6042/11	Achat prestation service	2 000.00 €	
61558/11	Entret autres biens immobil	3 700.00 €	
6156/11	Maintenance	1 000.00 €	
6228/11	Divers	500.00 €	
6247/11	Transports collectifs	1 200.00 €	
6332/11	Cotisations F NAL	20.00 €	
6336/12	Cotisation CNG CG	150.00 €	
6338/12	Autres impôts et taxes	30.00 €	
6411/12	Personnel titulaire	3 050.00 €	
6534/65	Cot/séc.Sociale part patr.élus	3 300.00 €	
65541/65	Compensat charges territoriales	1 300.00 €	
6574/65	Subv.fonct.person.droit privé	1 400.00 €	
615221/11	Bâtiments publics		9 000.00 €
6218/12	Autre personnel extérieur		1 000.00 €
6413/12	Personnel non titulaire		2 300.00 €
6453/12	Cotisations caisses retraite		2 250.00 €
6455/12	Cotisations Assurances Personnel		200.00 €
6458/12	Cotisations autres organismes		400.00 €
6531/65	Indemnités élus		2 000.00 €
6535/65	Formation élus		500.00 €

#### **Dépenses d'investissement**

165	Dépôt et cautionnements reçus	550.00 €	
2116/21	Cimetière	4 000.00 €	
2135/21	Install génér agence aménagmt	12 500.00 €	
21531/21	Réseaux d'adduction d'eau	2 600.00 €	
21534/21	Réseaux d'électrification	14 000.00 €	
2183/21	Matériel de bureau et informatique	1 300.00 €	
2188/21	Autres immo corporelles	3 150.00 €	
21318/21	Autres bâtiments publics		- 14 400.00 €
2151/21	Réseaux de voirie		- 23.700.00 €

## **OBJET : Décision modificative 2-2022 (2022022) – Dégrèvements sécheresse**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget de la Commune de l'exercice 2022 en section de fonctionnement, comme suit :

Article 6718/67	Autres charges exceptionnelles :	+ 450.00 €
Article 63512/11	Taxes foncières :	- 450.00 €

## **OBJET : Demande de subvention – Fonds de concours du Syndicat d'Électricité de l'arrondissement d'Avesnes - 2022023**

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'amélioration énergétique de l'éclairage public, il est prévu le remplacement des candélabres actuels par des luminaires Leds plus performants.

Accompagnée par le Parc naturel de l'Avesnois, Mme le maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes au titre de son Fonds de Concours dont le règlement est rappelé en annexe.

Ayant pris connaissance du projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet, valide le plan de financement proposé et sollicite une subvention au taux de 71 % au titre de Fonds de Concours du SEAA, soit une subvention de 8 476.11 €

### **Questions diverses**

#### -Travaux de voirie

La commission des travaux se réunira le 8 décembre prochain pour les travaux de réfection du chemin de Belle Vue.

#### -Travaux aux écoles

L'agencement des sanitaires des maternelles est à peu près terminé mais il reste du carrelage à poser.

#### -Travaux façade rue Roger Lebon inscrits au budget primitif 2022

L'entreprise DH Rénovations reporte son intervention au mois de mars 2023.

#### -Mises aux normes accessibilité

Il est demandé d'achever tous les travaux énoncés (église, école, salle des fêtes, garderie...) dans les meilleurs délais.

#### -Infos diverses :

Le four de la salle des fêtes ainsi que l'autolaveuse sont en panne. La serrure de la porte d'entrée de la salle des fêtes est à rectifier.

#### -Remerciements

-Mme le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de la part de l'organisme « Recherche contre le cancer » pour la subvention communale.